Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Fevrier 1891 No. 18.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man. Canada.

REPRODUCTIONS.

LES TROIS COULEURS

Il avait son idée, le petit Franz, en allant à l'école par ce froid matin de décembre, le long du sentier où le givre accrochait une double dentelle de perles blanches aux épines noires des buissons. Il la ruminait, son idée, tandis que les gros clous de ses souliers faisait à chaque pas crier la terre dure, et c'était elle qui sous son nez rougi par la bise, mettait à ses lèvres entr'ouvertes ce sourire à la fois triomphant et malin.

Qui est-ce qui serait attrapé? Le maître d'école donc! Et qui est-ce qui serait content? Parbleu, le petit frère!

Or, rendre content son petit frère et attraper son maître d'école, c'était, en deux mots, l'idéal de cette bonne pâte de Franz Hermann.

Tiens, pourquoi donc s'en serait-il privé? Ce méchant diable de M. Becker, avec sa vilaine tête carrée et sa bouche toujours tordue par un sourire qui avait l'air d'une grimace, valait-il autre chose que les pires tours qu'on lui pouvait jouer? Et ce brave petit Fritz, avec ses yeux rieurs et sa joie si franche au moindre joujou qu'on lui apportait, ne valait-il pas qu'on risquât pour lui quelque algarade?

C'était la veille du jour de l'An, et maître Franz, dans sa caboche d'homme de treize ans, avait décidé que, le lendemain, son petit Fritz aurait ses étrennes.

C'était bien assez qu'il n'eût rien reçu, huit jours plus tôt, le jour de Noël!

Sans doute, ce n'était pas la faute à personne, et ce n'était pas l'envie qui avait manqué au père et à la mère Hermann de donner quelque chose à leurs gamins. Mais, quand c'est à peine si l'on a de quoi manger, le moment serait mal choisi pour s'offrir le luxe de dépenses inutiles. Et, comme les joujoux ne poussaient pas tout seuls aux sapins que le père Hermann abattait dans la forêt voisine, les gamins n'avaient rien trouvé, le matin de Noël, dans leurs souliers.

***

Ah! si seulement le père Hermann avait été, comme l'autre année, ouvrier chez le patron menuisier qui l'employait depuis quinze ans, il aurait pu prendre sur sa paye de quoi acheter à ses mioches deux bibelots de cinq sous....

Mais, depuis huit mois, le père Hermann n'était plus menuisier. Son patron l'avait remercié, sous prétexte qu'aux dernières élections il avait mal voté, et qu'en le gardant il s'exposait à perdre le plus clair de sa clientèle, notamment la fourniture de pupitres que le gouvernement lui avait commandée pour ses écoles. Le magister le lui avait assez clairement dit.

Car c'était lui, ce méchant diable de Becker, qui avait fait ce joli métier d'espion Comme le vote avait lieu à l'école et que l'autorté l'avait désigné pour surveiller l'opération, il avait fouillé de ses yeux louches chaque bulletin qu'il prenait pour le mettre lui-même dans la boîte, afin d'éviter les fraudes, disait-il. Et c'est ainsi qu'il avait vu que le père de Franz votait pour le nouveau candidat, pour ce gueux de Dr Siffermann, qui était sorti du scrutin comme un croquemitaine d'une boîte à surprises.

La remarque n'avait pas été perdue. Huit jours après, le père de Franz était dénoncé, renvoyé, réduit à l'ingrat et dur métier de bûcheron, et, depuis, quand Franz Hermann arrivait à l'école, il était rare que M. Becker, debout sur le seuil, ne l'accueillit pas par ces mots, qui sifflaient entre ses lèvres minces crispées par son mauvais sourire: "Ah! te voilà, graine d'insurgé!"

***

Insurgé! Certainement, le petit Franz l'était.

Il l'était à sa façon, comme peut l'être un gamin qui ne connait pas bien les choses, mais qui chasse de race et n'a, pour ne pas se tromper, qu'à se laisser guider par son instinct. Or, d'instinct, le petit Franz détestait M. Becker et tout ce qu'il sentait vaguement derrière ce vilain homme si plat avec les puissants et si arrogant avec les faibles, toute cette clique d'Allemands, comme les appelait son père, le bûcheron Hermann, quand le soir, sa rude journée finie, il se reposait un instant au coin de l'âtre, avant d'aller se coucher, en causant avec sa femme, tandis que les deux mioches, déjà au lit, se serraient l'un contre l'autre pour avoir moins froid.

Oui, "clique d'Allemands," le petit Frantz avait bien retenu le mot, et ce n'était pas l'envie qui lui avait manqué, vingt fois pour une, de la jeter au nez insolent de M. Becker... Mais sa mère lui avait au moins autant de fois recommandé d'être sage, et son père avait ajouté que le moment n'était pas encore venu de dire tout ce qu'on avait sur le cœur...

En attendant que ce moment-là vint, maître Franz était arrivé à l'école, avait gagné sa place et s'était mis à travailler.

***

Ce matin-là, la classe avait composition de géographie. M. Becker avait dessiné sur le tableau la carte de l'empire allemand, et, sur la gauche, à la place vide où aurait dû figurer la France, il avait écrit ces deux noms, en petites lettres: *Champagne* et *Picardie*; — puis en grosses lettres, si grosses qu'il y avait écrasé deux fois son morceau de craie, ces quatres autres noms: FLANDERN, LOTHRINGEN, FREIGRAFSCHAFT et BURGUND.

Après quoi, il s'était retourné vers la classe en disant: "Maintenant, commencez! La frontière en bleu et les divisions intérieures en rouge... Vous avez bien compris, n'est-ce pas?"

Et toute la classe s'était mise à copier la carte, usant, pour dessiner d'abord les frontières et ensuite les divisions intérieures, du crayon bleu par un bout et rouge par l'autre, que le maître distribuait à chaque élève dans ces occasions-là. Puis, chacun avait pris sa plume et s'était appliqué à marquer à l'encre le cours des fleuves et les noms des provinces et des villes principales.

Un des premiers à finir sa tâche avait été Franz Hermann. Mais, au lieu de se reposer, il en avait tout de suite entrepris une autre. Sa carte faite, il l'avait étalée devant lui, au dos d'un livre, de manière à dissimuler ses mains. Puis, il avait pris une feuille de papier, l'avait pliée en trois parties égales et, sur le premier tiers, avait barbouillé une belle couche de crayon bleu. Après quoi, laissant la blancheur du deuxième tiers intacte, il avait attaqué le troisième à coups de crayon rouge.

Car c'était là le tour qu'il ruminait depuis le matin...

***

Un bon tour, n'est-ce pas?

Le jeune Franz le trouvait même doublement bon, et c'était pour lui une pure joie de penser qu'il fabriquait pour son petit Fritz un drapeau français avec les crayons prussiens de ce méchant diable de Becker.

Mais il commençait à peine à rougir son dernier tiers de page que la voix du maître l'interrompit.

—Eh bien! Franz Hermann, qu'est-ce que vous faites?

Franz eut un léger sursaut. Prestement, il fit glisser sur son pupitre la feuille pliée en trois et, d'un mouvement rapide et discret, l'escamota entre son gilet et sa chemise. Puis, se soulevant sur son banc:

—Moi? Rien, monsieur, répondit-il de l'air le plus innocent du monde.

—Comment, rien? Et votre composition?

—Elle est finie.

—Finie? Voyons donc un peu ça?

Et circulant entre les tables, M. Becker arriva devant l'élève Franz Hermann, dont il prit la copie. Il l'examina, le sourcil froncé, en homme qui cherche un sujet de querelle, lorsque soudain un flot de colère empourpra ses joues.

—Qu'est-ce que c'est que ça? s'écria-t-il.

—Quoi, ça? demanda Franz, d'un ton où perçait une intention de raillerie.

—Ces noms-là, petit sacripant? reprit le maître, en lui fourrant sa carte sous le nez. Lis-les donc tout haut, si tu l'oses!

—*Flandre, Franche-Comté, Bourgogne, Lorraine*... lut docilement le petit Franz.

—Au lieu de *Flandern, Freigrafschaft, Burgund* et *Lothringen*, n'est-ce pas?... Et veux-tu me

dire pourquoi tu n'as pas copié les vrais noms, ceux qui sont écrits sur ce tableau ?

—Parce que ces provinces-là sont des provinces françaises.

Des provinces françaises, vraiment ? Monsieur prétend sans doute être plus savant que M. Justus Perthes, de Gotha, dont l'atlas est là, sur ma table !... Des provinces françaises ?... Attends un peu, graine d'insurgé, je vais t'apprendre à réformer la géographie !

Et M. Becker, maintenant blême de rage, saisit Franz Hermann par le bras, le traina à travers la classe effarée, ouvrit la porte, et, d'une poussée brutale, le jeta dehors.

***

Franz Hermann était déjà par terre quand il entendit la porte se refermer derrière lui.

Il resta un instant sur le sol, étourdi, puis il se releva et porta la main à sa tête. Son front avait frappé contre une pierre. Sa main, qu'il regarda, était rouge de sang.

Il tira son mouchoir de sa poche, en fit un tampon qu'il appliqua sur sa blessure Puis, stoïquement, il reprit le chemin de chez lui.

Quand il arriva, la maison était vide. Le père était encore au travail, la mère au village avec le petit Fritz.

Franz entra et, s'approchant d'un bout de miroir accroché au mur, il découvrit son front.

Entre les deux sourcils, s'allongeait une profonde coupure. Délivré du mouchoir qui le comprimait, le sang se remit à couler à flots.

Alors, le petit Franz eut un sourire.

Il s'approcha de la table, s'assit, tira de son gilet le papier plié en trois, l'étendit du côté où se voyaient quelques hachures de crayon rouge et, inclinant la tête, il regarda son sang tomber dessus à larges gouttes. Puis, avec son doigt, il étala la belle couleur rouge, bien plus belle que celle du crayon de M. Becker.

***

Tout entier à sa besogne, il n'entendit pas la porte de la chaumière s'ouvrir. Il ne se retourna qu'en sentant une main se poser sur son épaule. C'était le père de Franz qui se penchait sur son fils.

Hé ! mon garçon, qui est-ce qui t'a blessé comme ça ? demanda le bûcheron.

—C'est M. Becker en me jetant à la porte.

—Et qu'est-ce que tu fais là ?

L'enfant déplia le papier aux trois couleurs.

—Les étrennes de mon petit frère.

Le bûcheron enleva son fils par les deux bras comme une plume.

—Embrasse-moi, petit ! dit-il, en le serrant sur sa poitrine.

Et tandis que son père l'embrassait, le petit Frantz sentit une larme tomber sur son front sanglant.

JOSEPH MONTET.



Jeudi, 12 Fevrier 1891.

LA RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS

On parle depuis longtemps des avantages vrais ou supposés qu'il y aurait dans un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis ; et l'on a, à ce sujet, blâmé fortement le gouvernement fédéral du jour d'avoir tout sacrifié pour maintenir le système protectionniste actuel, système qui a pourtant doté notre pays d'une foule d'industries jusqu'ici inconnues en Canada.

Nonobstant tout ce que l'on a pu dire, il est de fait avéré que si le traité de 1854 a été abrogé, ça été la faute des Etats-Unis et non celle du Canada. Sous l'administration McKenzie, de même que depuis, plusieurs tentatives ont été faites pour entamer de nouvelles négociations ; mais chacune de ces tentatives a été repoussée.

L'agitation qui s'est faite en Canada par Erastus Wiman a quelque peu soulevé l'opinion publique, et le gouvernement d'Ottawa s'est décidé d'entamer de nouvelles négociations, afin de s'assurer des dispositions du gouvernement républicain des Etats-Unis sur cette importante question.

Voici la dépêche qu'adressait Son Excellence le gouverneur-général au secrétaire d'Etat pour les colonies, en Angleterre, en décembre dernier :

Chambre du Parlement, Ottawa,
13 décembre 1890.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui un message télégraphique chiffré dont voici la substance :

"Au sujet de mon télégramme du 10 courant, le gouvernement désire proposer la nomination d'une commission conjointe comme en 1871, avec pouvoir de discuter et faire un traité sur les questions suivantes :

1o Renouvellement du traité de réciprocité de 1854 avec les modifications requises par le changement des conditions des deux pays et les améliorations jugées par la commission favorable au Canada et aux Etats-Unis.

2o Reconsidération du traité de 1888 au sujet des pêcheries de l'Atlantique, dans le but d'en arriver à une entente donnant l'entrée libre du poisson canadien sur les marchés américains d'acheter la boëte et leurs munitions et d'opérer le chargement des cargaisons en Canada, tous tels privilèges devant être réciproques.

3o Protection du maquereau et autres poissons sur l'Atlantique et les eaux intérieures.

4o Amendement des lois de cabotage des deux pays.

5o Amendement des lois de cabotage des deux pays sur les eaux intérieures divisant le Canada des Etats-Unis.

6o Sauvetage et protection naturels des épaves des vaisseaux naufragés.

7o Règlement des différends existant au sujet de la ligne frontière de l'Alaska et du Canada.

Le traité serait, bien entendu, *ad reverendum*.

Il reste maintenant à savoir quel sort aura cette nouvelle tentative de réciprocité commerciale avec nos voisins.

Quant à nous, nous ne voyons pas quel avantage peut résulter d'un traité quelconque avec un pays qui produit tout ce que l'on produit, et qui, comme nous, produit plus qu'il ne consomme. Ce qu'il nous faut, c'est un marché pour notre surplus, ce sont des acheteurs ; or, c'est précisément ce que cherchent les Etats-Unis. Qu'avons-nous donc à faire de ce côté-là ?

LA DETTE PUBLIQUE

Voici que certains journaux se mettent à parler de la dette publique pour soulever les électeurs contre le gouvernement actuel Ils ne pouvaient choisir de plus mauvais terrain comme on va s'en convaincre par la statistique suivante, compilée des comptes publics de 1890 qui viennent d'être publiés :

En 1873, la dette nette du Canada était de $99,848,461.

En 1878, après cinq ans du régime Mackenzie, la dette nette était de $140,362,069.

Dette nette 1878	$140,362,069
" " 1873	98,848,461
Augm. en cinq ans	$40,513,508

Ce qui constitue une augmentation moyenne par année de $8,102,000.

En 1878, Mackenzie laissait la dette à $140,362,069.

En 1890, le 30 juin, après douze ans de règne du parti actuel au pouvoir, elle était de $237,533,211.

Dette nette en 1890	$226,533,211
" " 1878	140,362,069
Augmentation en 12 ans	$97,161,142

Ce qui constitue une augmentation moyenne par année de $8,097,000.

Voici donc quel résultat nous donne cette comparaison entre les deux régimes :

Gouvernement Mackenzie, 5 ans, augmentation moyenne par année	$8,102,000
Gouvernement actuel, 12 ans, augmentation moyenne par année	8,097,000
Différence contre Mackenzie	$ 5,000

Et cependant c'est durant cette dernière période que la grande entreprise du Pacifique, que l'ouverture des Territoires du Nord-Ouest à la civilisation, etc., ont eu lieu.

IMMIGRATION

Les nouvelles que nous recevons sont des plus favorables à l'immigration, tant d'Europe que des Etats-Unis.

Par des lettres de MM. de La Borderie, Fasseaux, Mettenet-Humbert et Gabriel Henry, nous apprenons qu'il se fait un excellent travail en France et en Belgique surtout.

M. Hacault, le sympathique rédacteur du *Courrier de Bruxelles*, nous écrit aussi dans ce même sens.

D'un autre côté, notre ami, M. Charles G. Caron, de Saint Charles, qui visite en ce moment le Dakota, nous donne de très bonnes nouvelles. Nous aurons un grand nombre de compatriotes venant de cette partie des Etats-Unis.

Nouvelles Politiques

La chambre des communes doit se composer de 215 membres : Ontario 92 ; Québec 65 ; Nouvelle-Ecosse 21 ; Nouveau-Brunswick 16 ; Colombie - Britannique 6 ; Ile du Prince-Edouard 6 ; Manitoba 5 et Territoires du Nord-Ouest 4. Il y avait dans l'ancien parlement à peu près 132 ministériels et 83 oppositionnistes.

Le gouvernement impose une pénalité de $200 ou un emprisonnement de six mois à toute personne qui vendra des munitions ou des carabines aux sauvages du Nord-Ouest et du Manitoba.

LES ELECTIONS

Candidatures annoncées

LES HONS. MM. GREENWAY, MARTIN, SMART, McLEAN ET McMILLAN

A la tete des libéraux pour faire la lutte aux conservateurs

JOS. MARTIN CANDIDAT LIBERAL DANS SELKIRK

Il veut aller a Ottawa defendre ses lois odieuses

Après la surprise presque générale causée par la dissolution soudaine et inattendue du Parlement canadien, on s'occupe tout naturellement du choix des candidats dans chacun des districts électoraux. Le temps est bien court, puisque l'appel nominal des candidats se fera dans quinze jours, c'est-à-dire le 26 courant.

Des conventions se tiennent dans chacun des districts électoraux, et l'on fait le choix des candidats.

Du côté des libéraux, la lutte est dirigée par les ministres provinciaux : MM. Greenway, Martin et Smart en tête. On exploite contre nos députés conservateurs leurs votes sur la question des Jésuites, pendant que l'on prône et défend la loi Martin, décrétant l'abolition des écoles catholiques et de la langue française.

Electeurs, soyez sur vos gardes et n'engagez votre parole en faveur d'aucun candidat, avant de vous être assurés qu'il n'est pas l'instrument des Greenway, des Martin et autres fanatiques.

Voici les nouvelles que nous avons des divers districts :

PROVENCHER.

Il n'y a pas de changement depuis la semaine dernière, et malgré les efforts des amis du gouvernement Greenway-Martin, aucun adversaire n'a encore posé sa candidature. On a bien, il est vrai, mentionné certains noms, mais c'était sans autorisation. Les nouvelles que nous recevons de toutes les parties du district sont excellentes et favorables à la réélection de M. La-Rivière, sinon par acclamation, du moins par une majorité beaucoup plus considérable que celle d'il y a deux ans.

M. Auguste Gauthier, de Lorette, a été nommé officier-rapporteur, et le bref d'élection lui a été remis lundi dernier. La proclamation, qui est lancée, doit être affichée de suite dans les villes et villages du district.

LISGAR.

M. A. W. Ross ne sait pas encore qui lui fera la lutte, si toutefois il a un adversaire. Les amis de M. J. H. Ashdown sondent le terrain en sa faveur, et, d'un autre côté, le maire de Selkirk, M. W. Colclough, député au local et partisan dévoué du gouvernement Greenway, a, dit-on, l'intention de tenter fortune au fédéral. Sa candidature est inacceptable sous tous les rapports

SELKIRK.

Les candidatures ne manquent pas dans ce vaste et populeux district. Les ministériels ne s'entendent pas. Ceux du nord tiennent à leur ancien député, M. Daly, tandis que ceux du sud se prononcent en faveur de M. Robert Rogers, marchand de Clearwater. On a convoqué une convention qui sera appelée à faire le choix du candidat.

L'hon. Joseph Martin a accepté de faire la lutte au candidat conservateur. Nous espérons que le fanatique procureur-général subira une éclatante défaite, et, surtout, que pas un catholique ne lui donnera son appui.

WINNIPEG.

Il y a eu mardi soir une grande assemblée des conservateurs dans le *Trinity Hall*, à Winnipeg. Cette assemblée était présidée par M. C. R. Crowe, président de l'Association Conservatrice.

M. N. F. Hagel, C. R., le célèbre avocat criminaliste, proposa, appuyé par M. Gerald P. Brophy, aussi avocat distingué, une approbation absolue de la politique fiscale de Sir John A. Macdonald.

Cette proposition fut suivie d'éloquents discours de MM. Hagel, Brophy, Stewart Tupper, J. H. Gilmour, W. B. Scarth, Hugh J. Macdonald, A. McMicken, C. R. Crowe et de l'échevin J B. Mather.

M. Scarth a été choisi unanimement candidat ; mais pour des raisons particulières a décliné l'honneur.

L'assemblée s'est alors ajournée à samedi pour faire le choix d'un autre candidat.

Les libéraux ne s'entendent pas sur le choix de leur candidat ; mais il est certain que ce sera un ami du gouvernement Greenway-Martin qui sera leur porte-étendard.

MARQUETTE.

Conservateurs et libéraux ont fait le choix de leurs candidats dans ce district : MM. N. Boyd, conservateur, et Robert Watson, libéral, seront les adversaires. M. N. Boyd, riche cultivateur de Carberry, résidant autrefois à Winnipeg, alors qu'il était membre de la maison Boyd & Crowe, est un homme distingué sous tous les rapports, et ce que nous connaissons de lui est tout en sa faveur. Quant à M. Watson, nous avons à lui reprocher son alliance avec son ami Martin, et c'est suffisant pour que nous lui préférerions M. Boyd, avec l'espoir que nos amis dans cette division, bien que peu nombreux, appuieront la candidature de notre choix.

On sait que par toute la Puissance, moins la Colombie-Britannique, les gouvernements provinciaux sont libéraux, or, le mot d'ordre est donné par les chefs de ce parti, qui ont fait apoel aux premiers ministres de chaque province, de combattre les candidatures conservatrices sur toute la ligne. Nous sommes donc, dans Manitoba, l'objet de la haine de nos pires ennemis, au profit du parti libéral de toute la Puissance.

Si quelqu'un des nôtres se rangeait sous la bannière portée aujourd'hui par Greenway. Martin, Smart et autres *ejusdem farinæ*, par esprit de parti, ce serait un traître, puisqu'il ferait l'œuvre de nos per sécuteurs.

Voyons si nous avons des traîtres parmi nous. Le plus tôt nous les connaîtrons, le mieux ce sera.

Nouvelles Religieuses

Les Quarante Heures qui ont commencé dimanche et se sont terminées mardi soir, ont été fort bien suivies par notre population. Les offices ont été des plus solennels. Les décorations de l'autel ne laissaient rien à désirer.

La Révérende Sœur Marie Hyacinthe (née Tisseur) est décédée samedi au couvent de Saint-Pierre, Man. Elle appartenait à la communauté des Sœurs de SS. NN. Jésus-Marie. Le service a eu lieu samedi.

Sa Grandeur Mgr Langevin a définitivement abandonné son siège et ses fonctions épiscopales comme évêque du diocèse de Rimouski, Mgr Têtu, de Québec, est allé jeudi à Rimouski et il a été très longtemps en conférence avec Sa Grandeur. Le lendemain, il a été connu publiquement que Mgr Têtu était venu comme porteur des documents nécessaires pour conférer à Mgr Blais, le coadjuteur, tous les pouvoirs lui permettant de prendre charge du diocèse comme évêque.

La démission de Mgr Langevin avait été transmise, paraît-il, depuis quelques mois à Son Eminence le cardinal qui l'avait envoyée à Rome.

Le Saint Siège ayant accepté la résignation, les documents pontificaux donnant les pouvoirs à Mgr Blais sont revenus de Rome par l'entremise du Palais Cardinalice et Mgr Têtu est allé les apporter lui-même.

La santé de Sa Grandeur Mgr Langevin inspire depuis longtemps de sérieuses inquiétudes à tous les fidèles de ce diocèse. On espère que les bons soins et le repos pourront prolonger ses jours.

La Sacrée Congrégation des Rites est saisie de la question de savoir si on peut tolérer que, dans les églises livrées au culte, se donnent des concerts religieux, à l'occasion d'un office ou sans office, avec entrée payée, comme cela se fait dans toutes les salles de concert.

CANDIDATURES PROBABLES

Nous donnons ci-après la liste des candidatures annoncées par nos confrères de la province de Québec dans les divers comtés de cette province.

Les noms en italiques sont ceux des aspirants aux honneurs parlementaires, les autres sont ceux des anciens députés.

COMTÉS.	CANDIDATS. Conservateurs.	Libéraux.
Argenteuil	Wilson; *Owens*	
Bagot	Dupont	
Beauce		Godbout.
Beauharnois	Bergeron	*Poirier.*
Bellechasse	*Faucher*	Amyot.; *Talbot.*
Berthier	*Allard*; *Robillard*	Beausoleil.
Bonaventure	Riopel	*Clapperton.*
Brome		Fisher.
Chambly	*Jodoin*	Préfontaine.
Champlain		*Trudel.*
Charlevoix	Cimon	*Tremblay.*; *Angers.*
Chateauguay	*Quinn*	Holton.
Chicoutimi	Sir A. Caron	
Compton	Pope	
Deux Montagnes	Daoust	*Langlois.*
Dorchester		*Pelletier.*
Drummond et Arthabaska	*Bourbeau*; *Crépeau.*	Lavergne.
Gaspé	Joncas	
Hochelaga	Desjardins	*Dr Lanctôt.*; Préfontaine.
Huntington		Scriver.
Iberville		Béchard.
Jacques Cartier	Girouard	*Madore.*
Joliette	*Renaud*; *McConville*	Neveu.
Kamouraska	*Chapais*	*Carroll.*
Laprairie	*Brosseau*; *Peltier.*	Doyon.
L'Assomption	*Lamarche*	Gauthier.
Laval	Ouimet	*Leclerc.*
Lévis		Dr Guay.
L'Islet	Sir A. Caron	Casgrain.
Lotbinière		Dr Rinfret.
Maskinongé	Dr Coulombe	*Desaulsniers.*; *Legris.*
Mégantic	*Fréchette*	Turcot.
Missisquoi	*Baker*	Meigs.
Montcalm	Thérien	*Lafortune.*
Montmagny	*Bender*	Choquet.
Montmorency	Desjardins; *Valin*	
Montréal Centre	Curran	*Guérin.*
Montréal Est	Lépine	*David.*
Montréal Ouest	Sir D. Smith	*Sir J. Hickson.*
Napierville	Paradis	*Monette.*
Nicolet	Boisvert	
Ottawa Comté	*Aylen*; *McDougall.*	*Devlin.*
Pontiac	Bryson	*Murray.*; *McLean.*
Portneuf		*Delisle.*
Québec Centre		Langelier.
Québec Est		Laurier.
Québec Ouest	McGreevy	
Québec Comté		
Richelieu	Sir H. Langevin	*Gouin.*
Richmond et Wolf	Ives	Laurier.
Rouville	Gigault	*Brodeur.*; *Pelletier.*
Rimouski	*Taché*	Dr Fiset.
St. Hyacinthe		
St. Jean	*Arpin*	Bourassa.
St. Maurice	Desaulsniers; *Dr L. L. Desalsniers*	*Loranger.*
Shefford	Audet	*Noyes.*
Sherbrooke	Hall	*Bélanger.*
Soulanges	Bain	*Bourbonnais.*
Stanstead	Colby	
Témiscouata	Dr Grandbois	*Deschênes.*
Terrebonne	Chapleau	
Trois Rivières	Sir H. Langevin	
Vaudreuil	McMillan	*H. Harwood.*
Verchères		Geoffrion.
Yamaska	Vanasse	*Mignault.*

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth,*" avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le trafic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.
9i.5.11.90

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de "The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN.
Solliciteurs pour les requérants.
Winnipeg, 26 décembre 1890.
9i 31.12

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligatiops de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants,
Toronto, 1er décembre 1890.
9i 10,12



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouverte le 23 février 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi de lundi, le 23 fevrier 1891, pour un permis de couper du bois du 2 mars prochain, sur les limites ci-après décrites :

1. Section 11, Township 13, Rang 5, à l'exception de la subdivision légale 13.

2. Sections 11 et 29, Township 13, Rang 6, à l'exception de la subdivision légale 13 de la section 29.

3. Sections 11 et 29, Township 13, Rang 7.

4. Sections 11 et 29, Townships 12 et 13, Rang 8, à l'est du 1er méridien, dans la susdite province.

Une soumission séparée doit être faite pour chaque limite.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 31 jan. 1891.
9i 11.2

A LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA !

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos compatriotes que nous venons d'ouvrir, au

No. 278 Rue Main, a Winnipeg, en face du nouvel hotel du Northern Pacific

Un Nouveau Magasin avec un assortiment des plus variés de

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, PEINTURES, FER DE TOUTE DIMENSION, ETC., ETC.

Nous attirons surtout votre attention, à l'approche de l'hiver, sur notre stock considérable de **POELES ET FOURNAISES** de toutes sortes, que nous vendrons à des prix extrêmement réduits.

Nous espérons pouvoir compter sur votre ferme appui et tâcherons de le mériter en vendant à très bas prix et en usant de la plus grande intégrité dans toutes nos transactions.

Vos dévoués,

3m 3 9 90

DESPARS & BLEAU.

NOTE NECROLOGIQUE

M. F. X. PRIEUR.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. F. X Prieur, arrivée le 1er courant à sa résidence, à Montréal. M. Prieur était âgé de 76 ans. Voici quelques notes biographiques sur le regretté défunt.

M. Prieur est né le 8 mai 1814, à Saint-Polycarpe, comté de Beauharnois. Lors des troubles politiques de 1837-38, il tenait un magasin général à Saint-Timothé. En 1838, il fut condamné à l'exil et partit pour l'Australie, où il passa 8 ans. A son départ il avait 21 ans.

Après son retour de l'exil il vint s'établir à Sainte-Martine où il se mit en société avec M. Marc Antoine Primeau, marchand général. En 1852 il épousa mademoiselle Marie Aurélie Neveu, nièce de M. Primeau, son associé.

Au bout de trois ans, la société fut dissoute et M. Prieur alla se fixer à Beauharnois, où il fut à la tête d'une maison de commerce considérable.

Après avoir passé environ cinq ans à Beauharnois, M. Prieur vint se fixer à Montréal où il devint l'associé de l'hon. J. B. Renaud, dans le commerce de vaisselle et de porcelaine.

En 1861, M. Prieur fut nommé préfet de la réforme, position qu'il a occupée pendant de nombreuses années.

En 1870, il fut nommé directeur des pénitenciers de la Puissance, position qu'il a occupée jusqu'en 1872, époque à laquelle il a été mis à la retraite.

M. Prieur laisse 9 enfants, 5 fils et 4 filles. MM. Arthur et Ubalde Prieur sont avocats, ce dernier réside à Saint-Albert, Alberta, M. Eugène Prieur, notre concitoyen de Saint-Boniface, M. Marc Antoine Prieur, artiste décorateur et M. Jean Charles Prieur, étudiant en médecine.

M F. X. Prieur a écrit sous le titre *Notes d'un condamné politique* un livre de souvenirs très intéressants sur les événements de 1837.

Les funérailles de M. F. X. Prieur ont eu lieu mercredi, le 4 courant au Gésu. Le corbillard était suivi d'une foule immense.

La famille voudra bien accepter nos compliments de condoléance.

—Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de l'hon. Wm Winram, Orateur de l'Assemblée Législative de cette province, arrivée ce matin à Manitou.

PERSONNEL

M. Octave Prince, de Lorette, est parti hier matin avec sa famille pour aller résider à Montréal Nos meilleurs souhaits l'accompagnent.

M. l'abbé Giroux, appartenant à l'archidiocèse de Saint-Boniface, arrive aujourd'hui de Montréal. M. Giroux a été récemment admis à l'ordre de la prêtrise, après avoir terminé ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal, où il a été pendant un temps le compagnon d'étude de MM. les abbés LaRivière et Rocan.

M. Charles Gingras, de cette ville, a été nommé garde au pénitencier de Manitoba. Sa famille part demain pour Stony Mountain.

L'état de M. l'abbé Dubois, vicaire de la cathédrale, devient de plus en plus alarmant. Il souffre des fièvres thyphoïdes. On craint un dénoûment fatal.

M. O. Lacoursière, de Saint-Laurent, est revenu de la province de Québec.

M. B. Théroux, de LaSalle, a été nommé trésorier de la municipalité de Macdonald. Nos félicitations.

M. George E. Fortin, avocat, de Winnipeg, est allé à Saint-Paul. Nous croyons savoir que M Fortin reviendra avec une compagne.

Chronique Locale.

—Les élections de *L'Ouvroir de Saint-Boniface* viennent de se faire. Ont été élues : Présidente, Mme Girard ; trésorière, Mme François Gingras ; secrétaire, Melle Amélia Jean.

—La guerre est déclarée, l'avenir des Canadiens est en jeu ; il faut se tenir sur nos gardes et ne pas manquer d'aller voir les bas prix de la maison Anderson & Lemieux, le rendez-vous des Canadiens-français.

—Le 6 courant, l'Orphelinat de Saint-Boniface était honoré de la visite des Dames de Secours, qui témoignèrent beaucoup d'intérêt à ces pauvres enfants privées de leurs parents, et leur laissèrent $20.00, auxquelles Mme Barclay voulut bien y en ajouter cinq autres. A toutes ces bonnes et généreuses dames, les plus sincères remerciements de la part des Sœurs chargées de cette maison.

—La votation pour l'élection d'un conseiller pour le quartier No. 1 a eu lieu lundi. MM. L. J. A. Lévêque et J. B. Joyal étaient candidats. M. Joyal été élu.

Dans la municipalité, on avait aussi à élire un conseiller, hier. M. Joseph Riel l'a emporté par une majorité de 5 voix sur M. Simon Trudeau.

—A l'occasion de son mariage, M. Adolphe Duhamel a été l'objet d'une démonstration toute d'estime et d'amitié hier soir. Ses amis allaient lui offrir ainsi qu'à sa jeune compagne leurs meilleurs souhaits et présentaient à l'heureux couple un très joli service à dîner. M. et Mme Monette où avait lieu cette petite fête offrirent la plus cordiale hospitalité à tous.

—Vendredi, 6 février, les Dames de la Société de Secours pour l'Hôpital et l'Orphelinat de Saint-Boniface ont tenu leur assemblée mensuelle à l'Hôpital de Saint-Boniface, et ont offert la jolie somme de $25.00 au dit Hôpital, dont $20.00 provenant de la collecte de l'Association et $5.00, don personnel de Mme Barclay.

Les Sœurs de la Charité (Sœurs Grises), administratrices de cet Hôpital, plus édifiées que surprises de la charité désintéressée de ces bonnes dames, les prient d'agréer leurs sincères remerciements et leurs félicitations pour le succés de leur œuvre.

La confiance que ces charitables dames témoignent aux Religieuses en leur abandonnant le soin de procurer, par leurs aumônes, quelque bien-être aux pauvres malades ne sera pas trompée, qu'elles en aient l'assurance. Et Dieu, qui regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au moindre de ses frères, ne manquera pas de payer au centuple, même en cette vie, toutes ces généreuses charités

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

9 février.—Le 2 février a eu lieu, dans les arrondissements scolaires de Sainte-Anne, l'élection des commissaires d'écoles.

—L'honorable juge Prud'homme est venu mardi dernier tenir la cour de comté. Il y avait plusieurs causes, et l'une d'elles était une difficulté entre les commissaires d'écoles de LaBroquerie et leur secrétaire. A leur honneur, les deux parties ont déclaré, avant de donner leur témoignage, qu'elles ne reconnaissaient point la nouvelle loi des écoles, et qu'elles demandaient à être entendues et jugées par l'ancienne loi L'élection des commissaires à la date fixée par l'ancienne loi et l'attitude prise par les deux parties, dans cette difficulté scolaire, prouvent que notre population tient, et avec raison, au système des écoles séparées, et que jamais la loi Martin ne sera acceptée par la population catholique de Manitoba.

—Aux dernières élections générales, l'hon. M. LaRivière a été élu par une très forte majorité. Depuis ce temps, notre digne représentant non-seulement n'a rien perdu de sa popularité parmi ses électeurs, mais au contraire, il a gagné de nouvelles et nombreuses adhésions par sa fidélité et son dévouement à remplir le mandat que les électeurs lui avaient confié. Aussi, nous lui souhaitons une élection par acclamation, d'autant plus qu'une opposition serait vaine et stérile.

NAISSANCES

BÉRARD—A Saint-Vital, le 7 courant, Madame André Bérard, une fille.

LACROIX—En cette ville, le 9 courant, Madame Adolphe Lacroix, une fille.

MARIAGE

DUHAMEL-MONETTE—Mardi, dans la chapelle du palais archiépiscopal, par M. le curé Messier, M. Adolphe Duhamel, commis-marchand, de cette ville, fils de M. J. B Duhamel, de LaBroquerie, à Melle Armantine Monette, fille de M. Onésime Monette, aussi de cette ville.

M. Roger Marion, M.P.P., servait de témoin au marié.

Les journaux de Montréal sont priés de reproduire.

DECES

MONDOR—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 6 ans et 7 mois, Arthur, enfant de M. Joseph Mondor.

LUSIGNAN—En cette ville, le 6 courant, Dame Marie-Mélanie Allaire, épouse de M. Elie Lusignan.

La défunte était la fille de M. Alexis Allaire et sœur de MM. J. P O. et P. Allaire de cette ville. Nos condoléances les plus sincères.

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

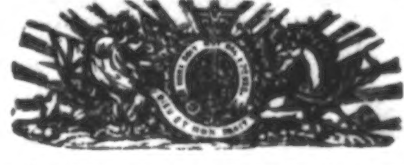
La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouverte le 23 février 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 23 février 1891, pour un permis de couper du bois pendant un an, du 2 mars prochain, sur une limite de deux milles carrés, plus ou moins, située au sud et attenant à la Limite No. 562, à Little Grindstone Point, sur la rive ouest du Lac Winnipeg, dans la dite province.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 31 jan. 1891. 1i 11.2

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour modifier le chapitre 89 des actes passés en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte permettant à la Cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine," en prolongeant de deux ans le délai fixé pour commencer et compléter les travaux autorisés par le dit acte ;

2. En autorisant le gouverneur-général en conseil à approuver des plans et travaux qui dispenseraient de construire toute écluse ou canal pour des fins de navigation ;

3. Pour valider toute convention qui peut être conclue avec une ou des personnes ou une compagnie pour la construction et la propriété des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la Cité de Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce sixième jour de janvier A.D. 1891. 9i 4 2

ECURIE DE LOUAGE, ETC.

M. FRANÇOIS CARRIÈRE, jr, vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage et de Pension* sur

L'AVENUE TACHÉ, A L'ANCIEN HOTEL NATIONAL.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

FRS. CARRIÈRE, JR.,
Avenue Taché, Saint-Boniface.

la 4.2.91

A l'Enclos de Saint-Eustache.

Une vache de couleur rouge et blanche avec une marque sur la hanche gauche, âgée d'environ trois ans, et un veau rouge d'environ deux mois et demi.

WILLIAM PAUL,
Gardien d'enclos.

3i 28.1



1890. —AU BON MARCHÉ.— 1891.

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE LA PROVINCE.

Marchandises Seches, Hardes-Faites, Chaussures et Fourrures.

Ayant acheté mes marchandises directement des manufactures, je puis vendre 10 à 15 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

(PAS DE VIEUX STOCK, PAS DE MARCHANDISES RONGEES PAR LES MITES.)

VOYEZ MON ASSORTIMENT AVANT DE FAIRE VOS ACHATS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

N.B.—Tailleur de première classe attaché à l'établissement. Les marchandises achetées à la verge seront taillées gratis. Demandez une carte d'Escompte.

Au Pavillon Francais.

F. E. VERGE.

8.10.90

AGRICULTURE

SOINS A DONNER AUX INSTRUMENTS ARATOIRES

Il ne suffit pas d'avoir de bons instruments, il faut encore les entretenir en bon état.

Faute de mettre un timon nouveau à la herse, elle se brise et il en faut une neuve; il en est ainsi de tous les instruments de la ferme.

Il convient de mettre les instruments sous un hangar, lorsqu'ils ne fonctionnent pas, car la pluie, leur exposition au soleil, les font se déjeter et se rouiller. Il est économique de peindre solidement à l'huile les instruments aratoires. L'hiver offre aux cultivateurs le temps d'exécuter à loisir toute espèce de réparations.

FAIRE PONDRE LES POULES EN HIVER.

"Je soigne bien mes poules cet hiver; elles sont grasses, et, chose singulière, elles ne veulent point pondre." Telles sont des paroles que l'on entend dire souvent par beaucoup de cultivateurs. Je me permettrai d'expliquer aujourd'hui un peu ce mystère.

Je dirai en commençant que si les poules étaient soignées un peu plus intelligemment, si l'on portait un peu plus d'attention à la composition de la nourriture qu'on leur donne, on pourrait réaliser une grande économie dans la nourriture tout en obtenant de meilleurs résultats. Je m'explique: beaucoup de cultivateurs nourriront abondamment leurs poules avec du grain sec pendant tout l'hiver, jamais ils ne songeront à varier cette nourriture; ils s'imaginent que pourvu qu'une poule mange à sa faim, c'est suffisant; ils ne s'occupent guère que la nourriture qu'ils donnent contienne ou non les principes nécessaires à la formation de l'œuf. Ces cultivateurs soigneront, par exemple, des mois et des mois avec du blé-d'Inde, dans l'espérance d'avoir des œufs durant l'hiver; mais ce sera en vain: le printemps arrivera et les œufs seront encore à venir, cependant, leurs poules seront très grasses, pourquoi? parce que le blé-d'Inde ne contient pas les matières nécessaires à la formation des œufs en quantité suffisante et est très propre à l'engraissement des volailles.

Voici ce que dit à ce propos un grand éleveur de volailles;

"Si vous nourrissez vos poules avec une nourriture qui ne peut les faire pondre, vous gaspillez simplement cette nourriture et votre temps. Il ne faut pas nourrir les poules qu'on veut engraisser de la même manière que celles que l'on veut faire pondre. Pour ces dernières, c'est une nourriture variée, fortement azotée, qu'il faut donner; de la viande, du lait, du trèfle haché, le tout avec du grain, voilà ce qui convient le mieux aux poules pondeuses. Il vaut mieux, et cela coûte moins cher, nourrir les poules avec de la viande, quand bien même cette dernière coûterait dix *centins* la livre, et avoir des œufs, que de soigner avec du blé-d'Inde qui coûte soixante *centins* le minot et ne pas avoir d'œufs du tout. Une poule qui pond un œuf par semaine durant l'hiver paie sa nourriture."

Ces paroles sont très importantes pour le cultivateur qui veut retirer des bénéfices de ses poules durant l'hiver.

Puisque je suis à parler de volailles, chose qui m'arrive assez souvent, car je considère que c'est un sujet d'une extrême importance pour le cultivateur, je donnerai au commencement de cette année un bon conseil. C'est de tenir compte exact des dépenses et des revenus que vous donne votre basse-cour; que chaque livre de nourriture que vous dépensez à ce propos soit entrée dans votre livre, de même que chaque œuf, que chaque poulet que vous retirez de vos poules. C'est de cette manière que vous pourrez vous assurer si vos poules paient ou non.

C'est en tenant compte de tout que vous pourrez exempter plusieurs petites dépenses inutiles qui passent inaperçues, et qui, au bout de l'hiver, forment un montant considérable. Il n'y a rien de plus profitable que de voir clair dans tout ce qu'on entreprend. C'est le seul moyen d'éviter les chutes, les déboires et, partant, de ne pas aller à la ruine.

CHOIX DES VACHES LAITIÈRES

M. W. L. Rutherford, un grand éleveur américain de bétail *Jersey*, disait dernièrement à la convention agricole de l'état de New-York:

"Je connais un de mes amis qui, par un choix judicieux de ses vaches laitières et le soin qu'il a mis depuis quinze ans à n'élever que des sujets provenant des meilleurs animaux reproducteurs, a augmenté sa production de beurre de 100 livres par vache. Cette année, il a fait avec 17 vaches $375 de plus de beurre qu'un de ses voisins qui avait 27 vaches."

Ces lignes n'ont pas besoin de commentaires, elles prouvent ce que nous avons toujours dit après tant d'autres, que le succès dans l'industrie laitière vient du choix judicieux des vaches du troupeau. Du moment que tous les cultivateurs auront compris cette vérité bien élémentaire, qu'une bonne vache laitière ne coûte pas plus cher à entretenir qu'une mauvaise, nous pourrons espérer une ère prospère pour notre industrie laitière.